



Commission Entreprises et stratégies de marché

Programme statistique 2014

AVERTISSEMENT : cette compilation reprend les avant-projets transmis entre mai et août 2013 au Département de la coordination statistique et internationale de l'Insee à sa demande (note n° 281 du 30 avril). Elle ne rend pas compte des modifications intervenues ultérieurement.

	<i>Page</i>
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	
Insee - Direction des statistiques d'entreprises	
Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles	3
Département Statistiques de court terme	7
Département Synthèses sectorielles	12
Insee - Direction des études et synthèses économiques - Division Enquêtes de conjoncture	17
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	
MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR	
Direction générale des douanes et droits indirects	
Département des statistiques et études économiques	19
MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF	
Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services	
Sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation (programme non disponible)	22
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE	
Commissariat général au développement durable (CGDD)	
Service de l'observation et des statistiques (SOeS)	
Sous-direction des statistiques sur les transports	23
Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)	
Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA)	30
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT	
Service de la statistique et de la prospective	33
BANQUE DE FRANCE	
Direction des entreprises	38

Pour information :

- le programme 2014 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Services publics et services aux publics :

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale pour la recherche et l'innovation

Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques

- le programme 2014 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Démographie et questions sociales :

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Sous-direction des statistiques du logement

- le programme 2014 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Environnement et développement durable :

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Sous-direction des statistiques de l'énergie

1. Exposé de synthèse

Le DRISS (département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles) est en charge de la production des statistiques structurelles ainsi que de la gestion des référentiels liés au système productif, répertoires d'entreprises et nomenclatures d'activités et de produits.

En 2014, et tout comme les années précédentes, les travaux du département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes, d'échanges avec ses utilisateurs, acteurs publics, comptables nationaux et professionnels avec un objectif d'innovations à la fois pour améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources du système productif mais également pour moderniser ses outils, ses concepts, afin de mieux répondre aux demandes

Les statistiques structurelles sont produites à partir du dispositif Esane (Elaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises), qui combine des données issues de sources administratives et des données issues d'enquêtes, dispositif qui a produit au cours de l'année 2013 des résultats pour la quatrième campagne (à savoir les données de l'année 2011). Ce dispositif a atteint une certaine stabilité, mais certains aspects restent encore perfectibles et surtout le dispositif évolue régulièrement pour mieux répondre aux demandes de ses nombreux utilisateurs.

Le répertoire statistique SIRUS est désormais opérationnel et va ainsi devenir le référentiel de référence de l'ensemble du système productif de la statistique publique. Il permet d'intégrer les unités statistiques « entreprises », de calculer la catégorie (PME, ETI et GE) des unités légales et des entreprises, de mutualiser un certain nombre d'informations utiles pour la réalisation des différentes opérations statistiques (en particulier des informations sur des présomptions de cessation, utiles pour le traitement des unités non-répondantes), et de suivre la charge statistique pesant sur les entreprises.

La prise en compte de l'unité « entreprise », au sens de la LME, se fait de manière progressive ; son intégration dans le répertoire SIRUS a été mentionnée ci-dessus, et un premier tableau, disponible sur le site web de l'Insee, fournit chaque année des éléments sur la répartition de quelques variables (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, effectifs salariés, nombre d'entreprises, etc.) selon les catégories d'entreprises. La notion « d'entreprise » utilisée actuellement est encore fruste puisqu'il s'agit, soit de l'unité légale lorsque cette dernière correspond à une entité indépendante, soit le groupe en son entier. Mais, en parallèle, le travail de profilage des grands groupes est engagé, et débouchera fin 2014 sur la première publication de statistiques structurelles d'entreprises prenant en compte le profilage des 70 plus grands groupes implantés en France.

Par ailleurs, les travaux d'infrastructures et de soutien menés par le DRISS et visant à l'amélioration globale du dispositif de production de statistiques sur les entreprises sont prolongés :

- Unification de la collecte par internet pour les enquêtes menées auprès des entreprises : à l'heure actuelle, différents dispositifs existent, et l'objectif est de les réunir à terme dans un portail de collecte unique ;
- coordination du système statistique d'entreprises, avec le rôle de prestataire de services assuré sur la collecte et la diffusion d'informations sur les restructurations au travers de l'outil Citrus, et l'animation du réseau des enquêteurs-entreprises ; la coordination est également menée au travers de l'animation du système statistique d'entreprises, grâce à la diffusion régulière de la Lettre du SSE (publication interne au système statistique d'entreprises), et grâce aux comités pléniers SSE et au comité directeur du SSE, qui assurent l'existence et le renouvellement d'une culture commune à l'ensemble du système statistique d'entreprises. Des ateliers présentant

différentes innovations introduites dans les processus de production seront également organisés à l'attention des statisticiens du SSE.

Le DRISS est également le référent à l'Insee en matière de nomenclatures d'activités et de produits, au travers de la division nomenclatures économiques, qui suit les évolutions en cours au niveau international (Eurostat, mais également Nations unies).

Enfin, la réponse aux règlements européens est un axe structurant important des travaux. Le département est concerné par trois règlements : le règlement SBS sur les statistiques structurelles d'entreprises y compris son annexe IX portant sur la démographie des entreprises, le règlement FATS, et le règlement répertoire et son règlement d'application sur les échanges de données dans le cadre du répertoire européen des groupes.

2. Travaux nouveaux pour 2014

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Pour mémoire, on rappelle que la collecte de la vague 2 de l'enquête Sine 2010 est lancée fin 2013 et se prolongera début 2014 : cette enquête interroge, trois ans après leur création, un échantillon de créateurs d'entreprises, dont une partie est constituée d'auto-entrepreneurs.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2014

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2014

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2014

Le processus ESANE est un des piliers du dispositif de statistiques d'entreprises, et constitue un dispositif complexe : bien que ce dispositif soit désormais stabilisé, un certain nombre de travaux d'études méthodologiques destinés à améliorer le processus de production (à la fois du point de vue des tâches des gestionnaires chargés du contrôle des données et du point de vue des statistiques produites) seront encore à l'ordre du jour en 2014, sur les sujets suivants : traitement des données manquantes, codification de l'activité principale, estimation de la qualité des statistiques en évolution produites à partir des données de deux années successives.

Les travaux de profilage des plus grands groupes sont désormais dans une phase opérationnelle puisque 19 de ces grands groupes ont été profilés et sont interrogés en tant que tels (c'est-à-dire au niveau des entreprises profilées et non plus des unités légales) dans le dispositif Esane en 2013 sur l'année 2012. En 2014, le reste de la « cible 1 » (les 70 plus grands groupes) devrait être pris en compte dans Esane.

Par ailleurs, les études méthodologiques concernant le traitement des petits groupes devraient déboucher en 2014 sur des propositions opérationnelles.

3. Aspects particuliers du programme 2014

3.1 Aspects « Territoires »

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

3.4 Aspects « européens »

Le département est concerné par trois règlements : le règlement SBS sur les statistiques structurelles d'entreprises y compris via son annexe IX portant sur la démographie des entreprises, le règlement FATS, le règlement répertoire et son règlement d'application sur les échanges de données dans le cadre du répertoire européen des groupes.

Dans le cadre du règlement « Répertoires d'entreprises et unités statistiques », le règlement d'application sur l'échange d'informations entre Eurostat et les États-membres prévoit l'échange d'informations avec l'objectif de mettre en place un répertoire européen des groupes (EGR : Eurogroup Register). Ce répertoire est construit, au départ, à partir des informations des bases de données privées (Dun and Bradstreet et Bureau Van Dijk). Ces informations sont ensuite validées ou modifiées par les INS.

Concernant l'annexe démographie d'entreprises du règlement SBS, un nouvel indicateur relatif à la démographie des « gazelles » innovantes a été récemment introduit par Eurostat, indicateur suivi par l'Insee. Celui-ci a également répondu à une demande de tests relatifs à la production de données de démographie d'entreprise régionales.

Enfin, l'Insee pilote un ESSnet sur le profilage. Celui-ci vise à développer, sur un programme de quatre années, des méthodes communes et des outils partagés en matière de profilage, qui auront vocation à être appropriés par l'ensemble des pays de l'Union européenne. Il doit se terminer fin 2013, ainsi que les travaux de l'ESSnet « consistency » auquel l'Insee participe. L'ensemble de ces travaux serviront de base aux réflexions de mise en place de la nouvelle réglementation FRIBS. En parallèle, des réflexions sont menées sur l'évolution des nomenclatures économiques, au niveau européen mais aussi au niveau des Nations unies.

4. Opérations répétitives

Concernant les travaux répétitifs, il faut mentionner l'enquête Ofats (sur les filiales étrangères des groupes français), la production de données Ifats (sur les filiales en France des groupes étrangers), le dispositif Lifi (liaisons financières), la gestion du répertoire statistique Sirius (avec encore une montée en puissance en 2014, ce répertoire étant opérationnel depuis peu de temps), la gestion du serveur de restructurations Citrus, et la production d'informations sur la démographie d'entreprises. Il faut noter qu'en 2013 l'Insee a arrêté de produire sa publication mensuelle sur les défaillances d'entreprises, celle-ci faisant double emploi (mais avec du retard) avec celle de la Banque de France.

Pour mémoire, on rappelle ici le rôle inter-administratif joué par Sirene (dont le Driss a la responsabilité), qui déborde largement du cadre de la statistique.

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sectorielle annuelle (ESA)	2013A022EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes (Outward FATS)	2013A072EC	Insee-DSE	Annuelle

Opérations	Type	Objectif
Démographie des entreprises et des établissements : créations, défaillances... <i>Insee - DSE</i>	Traitement statistique du répertoire des entreprises et des établissements (REE) et des déclarations au Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales)	Etudier la dynamique des entreprises. National et local.
ESANE	Utilisation conjointe des liasses fiscales, des DADS et des données d'enquêtes (ESA, EAP)	Produire les statistiques structurelles d'entreprises
Ifats	Utilisation conjointe des données Esane et Lifi	Produire des statistiques sur les filiales en France des groupes étrangers
LIFI	Utilisation des données existant sur les liens financiers (Banque de France, DGFIP, répertoire européen des groupes)	Produire des contours de groupes (qui sont en particulier la base du profilage)
SIRUS	Répertoire statistique	Produire un répertoire utilisable par l'ensemble du système statistique d'entreprise

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le dispositif Esane a permis un allègement notable de la charge pesant sur les entreprises, puisque les informations disponibles dans les fichiers fiscaux (déclarations annuelles de bénéficiaires) et sociaux (déclarations annuelles de données sociales) ont cessé d'être demandées dans les enquêtes auprès

des entreprises. Le DRISS expertise actuellement l'utilisation de sources administratives sur l'emploi non salarié et l'emploi intérimaire.

L'abandon de l'enquête Lifi (liaisons financières) en 2013 a également contribué à l'allègement de la charge. La pérennité de ces deux dispositifs est un élément important de simplification pour les entreprises, mais deux pistes supplémentaires vont contribuer à ce mouvement :

- le profilage doit conduire à un allègement de la charge, à partir du moment où l'interrogation est menée au niveau d'une unité profilée et non plus au niveau des unités légales la constituant ;
- la dématérialisation de la collecte des informations est prolongée sur différents axes : en 2013 la possibilité de répondre à l'ESA et à l'enquête sur les marges commerciales avec un format du type PDF remplissable a été offerte aux entreprises, et l'enquête CIS (sur l'innovation) a basculé de l'ancien dispositif de collecte (Sessi.fr) vers un environnement unifié (projet Coltrane de « mutualisation » des sites de réponse par internet). En 2014, ce mouvement d'unification va se prolonger, avec la prise en compte de l'enquête Acemo trimestrielle (Dares), et d'une ou deux enquêtes thématiques menées par l'Insee (le choix n'est pas encore arrêté ; ce pourrait être, par exemple, l'enquête sur les associations).

1. Exposé de synthèse

Le département des statistiques de court terme (DSCT) est responsable de l'élaboration et de la diffusion de la plupart des statistiques conjoncturelles d'entreprises : il a la responsabilité des enquêtes mensuelles de branches (EMB), de l'enquête observation des prix de l'industrie (mensuel) et des services (trimestriel) aux entreprises (Opise) et de l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa), répondant en cela aux attentes du règlement européen sur les statistiques de court terme.

Le département des statistiques de court terme a également la responsabilité de l'enquête annuelle de production (EAP), qui élabore des données de production industrielle en valeur et en quantités, permettant ainsi de disposer annuellement, à un niveau fin, d'informations très demandées et appréciées des professionnels, de répondre au règlement européen Prodcom et d'alimenter le dispositif d'élaboration de statistiques annuelles structurelles d'entreprises Esane sur l'ensemble des activités industrielles non agro-alimentaires.

Mobilisant notamment ces sources et celles de différents partenaires (SSP, SOeS, ...), le département des statistiques de court terme est en charge du calcul et de la diffusion des principaux indicateurs infra-annuels relatifs à la fois :

- à l'activité :
 - de l'industrie : indice de la production industrielle, indices de chiffre d'affaires dans l'industrie ;
 - des services et du commerce : indices de chiffre d'affaires dans le commerce de détail et les services personnels, indices de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services aux entreprises ;
 - de la construction : indice de la production dans la construction ;
- et aux prix :
 - de l'agriculture : indices des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), indices des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA), indices des prix de gros alimentaires (IPGA) ;
 - de l'industrie : indices de prix de production de l'industrie pour le marché français, indices de prix de production de l'industrie pour les marchés extérieurs, indices de prix de production de l'industrie (ensemble des marchés), indices de prix d'importation de produits industriels ;
 - des services : indices de prix de production des services vendus aux entreprises françaises, indices de prix de production des services vendus aux ménages en France, indices de prix des exportations de services, indices de prix de production des services (ensemble des marchés), incluant depuis 2013 les indices de prix de transport précédemment produits par le SOeS ;
 - de la construction : indices du coût de la construction (ICC), et depuis 2013 aussi la maîtrise d'œuvre des index BT et TP, en attendant d'en assurer la maîtrise d'ouvrage à la suite du SEEIDD (CGDD) et les indices de prix de travaux d'entretien et d'amélioration de l'habitat, précédemment produits par le SOeS ;
 - et des loyers : indice de référence des loyers (IRL), indice des loyers commerciaux (ILC) et indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Les indicateurs conjoncturels de démographie d'entreprises sont pour leur part élaborés par le département répertoires infrastructures et statistiques structurelles (DRISS), ceux relatifs au tourisme par le département synthèses sectorielles (DSS), ceux relatifs à l'emploi par le département de l'emploi et des revenus d'activité (DERA) et ceux sur les évolutions qualitatives conjoncturelles par le département de la conjoncture.

En 2014, et tout comme les années précédentes, les travaux du département des statistiques de court terme continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes, d'échanges avec les fédérations professionnelles avec un objectif d'innovations à la fois pour améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources du système productif mais également pour moderniser ses outils, ses concepts, afin de mieux répondre aux demandes

S'agissant des obligations européennes, le département des statistiques de court terme répondra aux attentes d'Eurostat, exprimées par les propositions d'évolutions du règlement des statistiques de court terme (« STS package requirements »), visant, en particulier, à convenir à horizon 2016-2018 d'une extension du champ du secteur tertiaire, avec notamment :

- l'introduction d'un « indice de la production (en volume) de services » ;
- l'introduction d'un « indice de volume des ventes dans le commerce » ;
- l'élargissement du champ couvert par les indices de prix à la production dans les services à l'ensemble des sections H, I, J, L, M et N à quelques exceptions près, avec une extension à des indices de prix « tous marchés » et non plus seulement « vendus aux entreprises » ;
- et l'introduction d'un « indice de prix à la production dans la construction » en remplacement de l'actuel « indice de coût de la construction ».

Le département des statistiques de court terme entamera en 2014 des travaux méthodologiques pour développer ces deux nouveaux indicateurs de production dans les services et le commerce et participera à ce titre à la Task Force européenne visant à promouvoir la construction au niveau européen de ces indicateurs.

Conformément aux attentes du règlement européen sur les statistiques de court terme, une collecte additionnelle sera introduite en août pour les indices de prix à la production dans l'industrie, ce qui permettra désormais de disposer de 12 publications mensuelles, tout comme pour les autres indicateurs de court terme.

Du côté des enquêtes sur la production, s'agissant des relations avec les fédérations professionnelles, le département des statistiques de court terme s'est engagé dans une importante démarche de normalisation des enquêtes mensuelles de branche déléguées aux organismes professionnels agréés. Cette démarche vise à recentrer le contenu des enquêtes déléguées sur les produits et variables utiles à l'IPPI de manière à les conformer aux principes établis pour la conception des enquêtes directes, à réduire la charge des répondants et à homogénéiser les processus de collecte et de traitement des informations collectées. L'application de cette démarche sera mise en œuvre en 2014. De nouveaux arrêtés d'agrément seront également définis et publiés début 2014. Les nouveaux arrêtés fixeront les points méthodologiques et objectifs que devront remplir les organismes professionnels agréés. Au-delà des échanges réguliers que le département a avec les organisations professionnelles, le département mettra en place une réunion annuelle qui permettra de faire le point sur les informations produites, de valoriser d'autres enquêtes réalisées par la direction et d'échanger sur les évolutions ou travaux en cours.

Le département des statistiques de court terme poursuivra également ses relations avec les fédérations professionnelles concernées par la collecte des prix à la production et en liaison avec le SOeS nouera des liens avec les fédérations professionnelles en charge de la collecte de l'activité dans la construction. Dans le cadre de la reprise en maîtrise d'œuvre des index BT et TP, en attendant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces index actuellement au SEEIDD, des réunions techniques seront organisées avec le SEEIDD et les fédérations professionnelles associées pour expertiser les pondérations et intégrer ces index dans nos processus de production.

S'agissant de l'efficacité de l'allocation des ressources du système productif, le département des statistiques de court terme consolidera sa compétence sur la reprise de la collecte et de la gestion des indices de prix des travaux d'entretien et d'amélioration de logements (IPEA), des indices de prix des transports (IPTRM), antérieurement calculés par le SOeS, et de ces nouveaux index BT et TP.

S'agissant de la modernisation des outils et des concepts, le département des statistiques de court terme poursuivra la rénovation avec mutualisation des indicateurs de court terme d'entreprises (Prémice), fédérant notamment trois projets de refonte des applications produisant les indices de prix à la production, les indices de chiffres d'affaires, et l'indice de la production industrielle.

2. Travaux nouveaux pour 2014

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le département des statistiques de court terme assurera la maîtrise d'œuvre des index BT et TP, en attendant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces index actuellement produits par le SEEIDD (CGDD). Des réunions techniques devront pouvoir s'engager avec les partenaires concernés : SEEIDD et fédérations professionnelles (FFB, FNTP), pour définir au mieux la liste des index à calculer, leurs pondérations et la liste des indices publics les composant.

Dans le cadre de l'enquête observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises (Opise), le département rebasera désormais les indices de prix de production, d'exportation et d'importation, de l'industrie et des services, sur un cycle continu de cinq ans, à raison de 20 % des branches par an.

Conformément aux attentes d'Eurostat, exprimées dans le cadre des propositions d'évolutions du règlement des statistiques de court terme (« STS package requirements »), un investissement sur l'élargissement du champ couvert par les indices de prix de production dans les services sera mené. Il portera notamment en 2014 sur les indices de prix du transport de passagers, les services d'agences de voyage et les services d'hôtellerie-restauration orientés « BtoB ».

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2014

Le projet de rénovation de l'application des indices de chiffre d'affaires prévoit une exploitation exhaustive des déclarations de TVA mensuelles prenant également en compte la démographie des entreprises. Ces travaux devraient déboucher à la mi-2015.

Dans la perspective de la demande de deux nouveaux indicateurs de production attendus par Eurostat dans le cadre de l'évolution du règlement européen sur les statistiques de court terme (« STS package ») : l'« indice de production (en volume) dans les services » et l'« indice de volume des ventes dans le commerce », le département engagera une réflexion méthodologique sur leur élaboration à partir notamment des données en valeur issues de l'exploitation des déclarations de TVA mensuelles déflatées par les indices de prix les plus appropriés.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2014

Une réflexion va s'engager sur une meilleure valorisation des données de l'enquête annuelle de production, source d'information très détaillée sur les produits industriels, au delà des nombreux tableaux mis en ligne.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2014

L'année 2014 verra la poursuite de la réécriture de l'ensemble des applications qui permettent la production de ces indicateurs de court-terme. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'un des grands chantiers statistiques retenus pour le moyen terme 2009-2015 de l'Insee : le programme de rénovation avec mutualisation des indicateurs de court-terme d'entreprises (PRÉMICE).

Les recommandations des organisations internationales (ONU) pour l'indice de la production industrielle visent à accroître l'utilisation de données en valeurs de production déflatées. Une convergence des nomenclatures des enquêtes mensuelles de branche et des indices de prix de production sera recherchée de manière à déflater les valeurs de la production par des indices de prix appropriés, au niveau le plus fin possible.

3. Aspects particuliers du programme 2014

3.1. Aspects « Territoires »

Une extension de la collecte des indices de prix de production aux départements d'outre-mer est envisageable, dans le cadre de l'enquête Opise, mais elle nécessitera une forte expertise locale et des échanges avec les entreprises.

Une extension de l'échantillon de l'enquête mensuelle de branches aux départements d'outre-mer est programmée à partir de 2014.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Les activités de la section E liées à l'environnement : captage/traitement et distribution d'eau, collecte et traitement des eaux usées, collecte/traitement et élimination des déchets, sont désormais couvertes par le dispositif Opise. Il reste à couvrir la récupération des matériaux et les services de dépollution, ce qui sera entrepris en 2014 ou en 2015.

La possibilité pour le SOeS de prendre en compte les performances énergétiques des logements dans le questionnaire de l'enquête prix de revient des logements neufs demeure à étudier.

3.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

3.4. Aspects « européens »

Le programme de travail du DSCT repose en très grande partie sur des règlements européens. Dans le cadre de la refonte des règlements sur les statistiques d'entreprises, mais aussi dans le cadre du programme de travail de moyen terme d'Eurostat dont l'un des trois piliers est les entreprises, de nombreuses réflexions très structurantes sont engagées. Le département investit ainsi énormément dans les groupes de travail européens pour suivre les réflexions et anticiper les changements.

Ainsi, l'enquête annuelle de production (EAP) est un élément du système d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (ESANE) pour la fourniture des branches et le classement sectoriel des entreprises. Ses résultats participent donc à l'élaboration des statistiques structurelles et du règlement SBS correspondant. S'agissant de l'objectif de connaissance fine des productions par produit, l'enquête annuelle de production relève du règlement européen Prodcom. L'enquête permet également de disposer de données annuelles indispensables pour asseoir les enquêtes conjoncturelles (bases de sondage, pondérations) qui fournissent des données pour l'indice de la production industrielle (IPI) et pour les indices de prix à la production (IPP) dans l'industrie. En ce sens elle est aussi utile à la production des agrégats demandés par le règlement STS.

Les indices de prix à la production dans l'industrie et les services sont couverts par le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles (règlement STS). L'indice du coût de la construction ne relève pas de ce règlement mais devrait en relever à l'issue des discussions en cours au niveau européen (« STS package requirements »), lesquelles prévoit également l'élargissement du champ couvert par les indices de prix à la production dans les services. Les indices de prix agricoles relèvent du règlement européen sur les statistiques agricoles. Les indices de prix des loyers relèvent de dispositions légales.

Les indices de production industrielle et de chiffre d'affaires sont couverts par le règlement européen relatif aux statistiques conjoncturelles (règlement STS). En juin 2012, l'indice des commandes a été enlevé de la liste des indicateurs obligatoires au titre du règlement STS. L'enquête Emagsa n'est pas couverte par ce règlement mais son exploitation a permis depuis 2011 d'améliorer l'indice à 30 jours du commerce de détail qui est fourni en application du règlement STS. Comme précisé, Eurostat prévoit des évolutions du règlement des statistiques de court terme (« STS package requirements »), visant, en particulier, à définir, à horizon 2016-2018, une extension des indicateurs de production du champ du secteur tertiaire, avec notamment l'introduction d'un « indice de la production (en volume) de services » et l'introduction d'un « indice de volume des ventes dans le commerce ». Le

département des statistiques de court terme participera à ce titre à la Task Force européenne visant à promouvoir la construction au niveau européen de ces indicateurs.

4. Opérations répétitives

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête annuelle de production (EAP)	2013A038EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par les organismes professionnels agréés (industrie hors IAA) 6 OPA pour 11 enquêtes	2013	Insee-DSE	Mensuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par l'administration (Industrie hors IAA)	2013	Insee-DSE	Mensuelle
Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa)	2013M005EC	Insee-DSE	Mensuelle
Enquête Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises (OPISE)	2013M021EC	Insee-DSE	Mensuelle

Opérations	Type	Objectif
Indices de chiffre d'affaires <i>Insee - DSE</i>	Exploitation des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Les indices de chiffre d'affaires (ICA) permettent de mesurer mensuellement l'évolution de l'activité dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce de détail, des services aux ménages, du commerce de gros et des divers services aux entreprises.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le département des statistiques de court terme contribue substantiellement à l'effort d'allègement de la charge statistique des entreprises.

En 2014, le département des statistiques de court terme mettra en œuvre la démarche de normalisation des enquêtes mensuelles de branches déléguées, pour définir des questionnaires normalisés, répondant aux seuls besoins de l'indice de la production industrielle et allégeant ainsi la charge des entreprises.

Ces dernières années, le département des statistiques de court terme a par ailleurs mis en œuvre les allègements de charge suivants :

- en 2013 : arrêt du questionnement sur les commandes dans les enquêtes mensuelles de branches directes. L'occurrence de décembre 2012 a été la dernière de l'indice des commandes dans l'industrie, en application de la décision d'Eurostat de supprimer cette obligation en 2012. Les organismes professionnels agréés ont été invités à ne plus interroger les entreprises sur les commandes dans les enquêtes mensuelles de branche déléguées. L'échantillon IPEA va être sensiblement réduit (de 5 000 entreprises à 1 000 environ) ;
- 2010-2011 : adoption de la méthodologie hédonique pour l'indice du coût de la construction simultanément à un allègement important des questionnaires de l'enquête sur le coût de la construction et du prix de revient des logements neufs ;
- 2010 : mise en place de la collecte par Internet de l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires ;
- 2009 : dématérialisation totale de la collecte de l'enquête annuelle de production ;
- 2009 : première année de réalisation de l'enquête annuelle de production avec suppression de l'enquête annuelle d'entreprise et de l'enquête annuelle de branche ;
- 2008 : arrêt de l'enquête produits, charges et actifs.

Toutes les enquêtes du département des statistiques de court terme sont par ailleurs dématérialisées et accessibles aux entreprises via internet.

1. Exposé de synthèse

Le département des synthèses sectorielles est responsable des travaux de synthèses par grand secteur, contribue à l'élaboration des comptes nationaux, anime les commissions sectorielles, conduit les enquêtes thématiques et les études.

En 2014, et tout comme les années précédentes, les travaux du département des synthèses sectorielles continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes, de la participation à l'élaboration des comptes nationaux et surtout d'une meilleure connaissance des conditions de production des entreprises via de nombreuses enquêtes thématiques (telles celles sur l'innovation, les technologies de l'information et de la communication, les consommations d'énergie, les dépenses pour protéger l'environnement...).

La connaissance des entreprises constituera ainsi en 2014 un enjeu fort dans un contexte de réflexion sur l'économie française (et en particulier son industrie), sa compétitivité, son positionnement européen et international. Une meilleure compréhension des phénomènes de mondialisation est également un enjeu majeur, que ce soit du côté de la connaissance statistique que du côté de son impact économique.

Un investissement particulier sera mené en 2014, coté enquêtes, avec la collecte des enquêtes associations demandées dans le rapport du groupe de travail du CNIS sur le sujet et par la réalisation du module sur le commerce électronique dans le cadre de l'enquête technologies de l'information et de la communication, si les conditions favorables sont réunies. Parallèlement seront publiés les résultats de l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2012), des enquêtes déchets 2012 (enquêtes portant à la fois sur les secteurs industrie et commerce), et ceux de l'enquête marges 2012 seront mobilisés pour les besoins de la comptabilité nationale.

Comme chaque année, le département des synthèses sectorielles poursuivra l'amélioration de ses méthodes statistiques et ses innovations organisationnelles. Ainsi des révisions de processus sont envisagées pour les enquêtes tourisme et pour l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI).

Coté comptes nationaux, la base 2010 sera publiée en mai 2014 et des séries rétopolées à un niveau fin dans les services seront mises à disposition en juin. Des travaux spécifiques seront engagés pour prendre en compte l'intégration des entreprises profilées dans le dispositif d'élaboration des statistiques annuelle ESANE, mesurer leur impact sur les comptes nationaux et revoir en conséquence leur méthode de fabrication.

Dans la perspective de mieux analyser la mondialisation, après la diffusion en 2013 des résultats de l'enquête sur les chaînes d'activité mondiale et les délocalisations (enquête CAM), un travail sur données individuelles mené en concertation avec les douanes et la Banque de France devrait permettre d'avancer sur la compréhension des phénomènes et les indicateurs mobilisables. Il devrait bénéficier des réflexions européennes auxquelles la France s'est associée.

Par ailleurs, la 2^{ème} édition de l'*Insee Références* entreprises devrait être l'occasion d'approfondir certains thèmes en même temps que d'améliorer les diverses fiches en apportant les compléments nécessaires.

2. Travaux nouveaux pour 2014

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Les enquêtes nouvelles prévues en 2014 sur l'année de constat 2013, sont les suivantes :

- deux enquêtes sur les **associations**, conformément aux recommandations du rapport du CNIS sur le sujet : l'une sur les associations employeuses (de l'ordre de 15 000 questionnaires), permettant d'appréhender leurs ressources et leurs moyens, l'autre simplifiée sur les associations non-employeuses (de l'ordre de 5 000 à 10 000 questionnaires) présentes soit dans Sirene soit dans le répertoire national des associations (RNA) ;
- un module sur le commerce électronique Web, complémentaire à l'enquête technologies de l'information et de la communication (TIC), avec un sur-échantillonnage adéquat (de l'ordre de 5 000 questionnaires), toutefois seuls les choix européens et les contraintes de production, permettront de déterminer dans le courant de l'été si la réalisation de ce module se fera en 2014 ou en 2015.

Seront également préparées les enquêtes de 2015 (enquête communautaire sur l'innovation [CIS]...) dans un contexte où la « simplification administrative » oblige à prévoir des délais plus longs.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2014

L'expertise du fichier *Tascom* se poursuivra dans le cadre d'une réflexion sur la manière de recueillir l'information quinquennale sur les points de vente. La question sous-jacente est d'évaluer la cible de la prochaine enquête « points de vente » pour utiliser au mieux l'information disponible par ailleurs et ainsi limiter le volume de l'enquête.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2014

Coté enquêtes, les premiers résultats des enquêtes thématiques nouvelles réalisées en 2013 : l'enquête CIS sur l'innovation avec ses déclinaisons régionales, les enquêtes déchets dans le commerce et dans l'industrie seront rendus publics.

Ils s'ajouteront à ceux des enquêtes régulières réalisées en 2014 et publiées dans l'année – Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI 2013), Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (Antipol 2013) – ainsi qu'à la publication des résultats de l'enquête TIC 2013 sur les sociétés de plus de 10 personnes, et aux mises en ligne des résultats détaillés des enquêtes vraiment nouvelles collectées fin 2012 (ECET, l'enquête technologies de l'information et de la communication sur les entreprises de moins de 10 salariés – TIC-TPE).

L'enquête marge menée en 2012 sera utilisée pour évaluer les différentes méthodes d'estimation de la ventilation par produit des marges obtenues à partir de l'information courante dans le dispositif d'élaboration de statistiques annuelles Esane et améliorer ainsi leur suivi par produit en comptabilité nationale.

L'ouvrage Insee références entreprises 2014 accueillera au moins 3 dossiers dont le choix n'est pas encore arrêté à ce jour (sans doute un dossier sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et la gouvernance, un autre sur la démographie des jeunes entreprises innovantes...). Les fiches thématiques et sectorielles y seront revues en fonction de l'expérience de l'édition 2013 (à paraître en octobre). Les résultats sectoriels resteront présentés en unités légales.

L'étude sur la responsabilité sociétale des entreprises et la gouvernance sera réalisée dans le cadre du Groupe d'études sur la RSE mis en place par le ministère du développement durable pour mieux exploiter l'enquête EnDD réalisée en 2012, à la suite de la journée CNIS de novembre 2012.

Dans le cadre européen, deux études se poursuivront : l'une sur l'impact des technologies de l'information et de la communication dans le cadre du projet ESSlait, l'autre sur l'organisation internationale des sociétés et leurs résultats, dans le cadre du projet ESSNET sur la chaîne de valeur mondiale (GVC). Les travaux menés sur la définition et la faisabilité de nouveaux indicateurs de la mondialisation dans le cadre de ce projet sous pilotage hollandais, devraient conduire à une diffusion au niveau européen en 2014.

Concernant les statistiques sur le tourisme, les résultats mensuels devraient être publiés en 2014 en utilisant désormais le nouveau classement d'Atout France, avec des séries rétopolées depuis 2010.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2014

La base 2010 des comptes nationaux aux changements conceptuels importants paraîtra en mai 2014. La réalisation des comptes pour la campagne suivante (à partir de l'automne 2014) nécessitera une expertise de l'impact du profilage sur la réalisation des comptes, notamment pour les entreprises profilées de la cible 1.

Ces changements conceptuels de la base 2010 nécessiteront une rétopolation à un niveau fin dans les services depuis 1990, notamment pour mettre à disposition des séries permettant d'analyser l'impact des technologies de l'information et de la communication sur l'économie. Cette rétopolation fine devrait être publiée à l'occasion de la commission des comptes des services de juin 2014.

Il est envisagé de lancer une rénovation assez ambitieuse de la collecte et de la gestion des informations sur le tourisme en 2014, pour mieux articuler les enquêtes avec les logiciels de gestion utilisés et favoriser la dématérialisation des informations échangées (renforcement de la collecte internet, relances internet...).

De même il est prévu, pour des raisons de cohérence des outils informatiques, de refaire l'outil de gestion de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI).

Par ailleurs concernant l'appréhension de la mondialisation, il est prévu d'initier un groupe de travail insee-douanes-banque de France pour mieux comprendre les échanges extérieurs des groupes (ou des entreprises) et leur positionnement en travaillant à partir du rapprochement des données individuelles adéquates.

3. Aspects particuliers du programme 2014

3.1 Aspects « Territoires »

L'enquête tourisme du département est très fortement utilisée en diffusion territoriale. Elle donne lieu à de nombreuses publications régionales. En 2014, la diffusion locale des enquêtes sur les hébergements touristiques prendra en compte la classification Atout France avec une rétopolation depuis 2010.

Parallèlement il est prévu que des investissements sur l'emploi touristique, sur l'impact économique du tourisme et sur une déclinaison régionale du compte satellite du tourisme régionaux soient disponibles ou en développement.

Les résultats des extensions régionales réalisées pour l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS2012) seront diffusés de manière coordonnée avec les résultats au niveau national à l'automne 2014.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

De nombreuses enquêtes du département permettent d'éclairer les aspects environnement et développement durable du secteur entreprises. Ainsi les enquêtes annuelles sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement et sur les consommations d'énergie dans l'industrie. En 2014, la publication des résultats des enquêtes déchets, et aussi la finalisation de la diffusion de l'enquête sur la consommation d'énergie dans le tertiaire (ECET) enrichiront le suivi ainsi que les travaux d'étude autour de la responsabilité sociétales des entreprises (RSE) et de l'enquête EnDD.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Les enquêtes thématiques du département sont beaucoup utilisées pour aider à l'évaluation de politiques publiques, notamment l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie

(EACEI), l'enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (Antipol), l'enquête sur les consommations d'énergie dans le tertiaire (ECET), l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS), l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et potentiellement l'enquête sur les chaînes d'activité mondiale (CAM).

3.4 Aspects « européens »

Les enquêtes CIS et sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) sur les plus de 10 personnes employées relèvent d'obligations découlant de règlements européens. Il en est de même des enquêtes tourisme, des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et Antipol (dans le cadre du règlement sur les statistiques de l'énergie et du règlement SBS) et aussi des enquêtes déchets (pour fournir les évaluations biennuelles répondant au règlement sur cette thématique).

Les travaux sur les indicateurs de mondialisation dans le cadre du projet Essnet « chaîne de valeur mondiale » ou d'appariement de sources pour les études sur les technologies de l'information et de la communication ou sur la chaîne de valeur, relèvent aussi d'opérations discutées au niveau européen.

4. Opérations répétitives

Pas de changement sur les enquêtes répétitives :

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur les "technologies de l'information et de la communication" (Tic) dans les entreprises de plus de 10 personnes employées	2013A024EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)	2013A051EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (Antipol)	2013A079EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête sur les contours des réseaux du commerce et des services	2013	Insee-DSE	Annuelle
Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie	2013M025EC	Insee-DSE	Mensuelle
Enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques	2013M026EC	Insee-DSE	Mensuelle
Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air.	2013M064EC	Insee-DSE	Mensuelle

Coté autres opérations permanentes, le fichier administratif Tascom sera exploité pour suivre l'équipement commercial.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les projets envisagés sur les enquêtes tourisme visent d'une part à renforcer la collecte internet et la dématérialisation des informations, d'autre part à minimiser la charge en assurant une meilleure articulation avec les logiciels de gestion.

Les réflexions qui seront menées sur l'allègement des enquêtes quinquennales points de vente grâce à l'articulation avec le fichier Tascom visent à minimiser l'échantillon de la future enquête.

Par ailleurs dans les enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication (Tic) on évite désormais de demander le chiffre d'affaires, en se contenant d'une estimation, malgré l'importance de cette variable pour apprécier l'ampleur des ventes électroniques.

Annexe : Publications réalisées en 2013

Titre	Type de diffusion (*)	Enquête concernée	Date de diffusion	Remarques
Résultats touristiques hébergements	1/2/3/4 (eurostat)	Enquête insee sur les hôtels et les campings	Mensuel, trimestriel	Publications mensuelles via DGCIS trimestriel site insee
IP Le Tourisme en 2012, les étrangers	2 et 4	Enquête insee sur les étabts d'hébergements	Avril 2013	
Comptes				
Dossiers (DT) comptes du commerce (pour la CNCC)	4 /5		Juin 2013 Déc 2012	
Le commerce en 2012	3/ 5	CA3, Comptes	Juil 2013	
Dossiers (DT) comptes des services (pour la CCS)	4/5		Prévu sept.2013	
Les services marchands en 2012	3/5	CA3, Comptes	Prévu sept.2013	
Les services en France édition 2012 (dernière édition)	3 et 4	Multi sources (ESANE, CA3, Dads,...)	Sept 2012	
L'agriculture en 2012 en France et en Europe	3/	Comptes, Eurostat	Juil 2013	
Dossiers (DT) comptes de l'agriculture (pour la CNCA)	4 /5		Juil 2013 Déc 2012	
Comptes prévisionnels de l'agriculture en 2012	3/4	Comptes	Déc 2012	
Autres				
Résultats sur les inv. antipollution	2	Antipol 2011	juin 2013	
Résultats sur les cons. d'énergie dans l'industrie	2	EACEI 2012	Prévu oct 2013	
La RSE une pratique répandue (IP, IR)	2/3/4/5	Enquête ENDD 2010	Nov 2012	
<i>Résultats détaillés TIC 2012</i>	2	<i>Enquête TIC 2012</i>	Mars 2013	
Livraison données TIC 2013	1/Eurostat	Enquête TIC 2013	Oct 2013	
Enquête TIC 2013	2/ 3/	Enquête TIC 2013	Prévu déc 2013	
Achats sur internet	3/	Enquête Tic menages	Juin 2012	
Enquête innovation CIS résultats européens	2/	Enquête CIS2010	juin 2012	Avec aspects régionaux
Résultats nationaux IP Résister à la crise	3/		oct12	
IR	2/		mai 2013	
Points de vente : grandes surfaces et réseaux dominant le commerce de détail	3/ 2/	Enquête PV2009	Juin 2012 Sept 2012	
Délocalisations : d'avord vers l'UE	3/ 2/	Enquête CAM 2012	Juin 2013 Prévu sept 2013	
Le renouvellement des Entreprises indépendantes	3/	Sirene, sources fiscales, Dads	Mars 13	
Le commerce de l'habillement-chaussure	3/	EAE, sources fiscales, contours	A paraître été 2013	
La sécurité, un secteur en expansion	3/	EAE, sources fiscales, ESA	Janv 13	
L'industrie par AE	3/	ESANE, compta. Nat.	Déc 2012	

(*)

1 alimentation de processus aval (comptes nationaux, Eurostat, bases multi sources...)

2 données détaillées, base de données, fichiers détail

3 4pages, indicateurs, indices

4 synthèses, analyses, publications de référence,

5 valorisation, communication, séminaire, conférence

1.Exposé de synthèse

Les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises sont un élément essentiel du dispositif français d'élaboration du diagnostic conjoncturel. Elles sont reconnues d'intérêt général et de qualité statistique par le CNIS. Conçues pour apporter, à un coût raisonnable, des indications précoces et de qualité sur le passé récent, la situation présente et les perspectives à court terme des entreprises, elles bénéficient d'une très large diffusion et leurs résultats, publiés dans les derniers jours précédant la fin du mois de leur collecte, sont très attendus et intensivement utilisés par des acteurs très divers.

Le dispositif des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises a fait ses preuves au cours de ses longues années d'existence en alliant une grande cohérence au cours du temps et un caractère très évolutif lui permettant de s'adapter aux évolutions structurelles (place croissante du tertiaire notamment). La contribution de plus de la moitié de ces enquêtes au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture et l'importance croissante de ce dernier renforcent encore les usages de ces enquêtes et les attentes dont elles font l'objet de la part de leurs utilisateurs, anciens et plus récents.

Les orientations de la division des enquêtes de conjoncture pour les années à venir visent à poursuivre l'intégration des enquêtes dans le dispositif européen et à améliorer la qualité du processus de production.

2.Travaux nouveaux pour 2014

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2014

2.2.Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2014

Une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses structurelles, par un recours aux fichiers statistiques et/ou administratifs de données sectorielles annuelles va être étudiée pour ne plus avoir à demander ces informations (chiffre d'affaires, effectifs, produits et chiffres d'affaires correspondant, ...) sur les questionnaires d'enquêtes. Si l'étude est concluante, cela permettrait de diminuer la charge de réponse des entreprises, de garantir l'actualisation annuelle de ces informations, et d'alléger d'autant la charge de saisie des gestionnaires.

2.3.Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2014

La division des enquêtes de conjoncture s'investit régulièrement dans des travaux d'études dont les résultats sont publiés dans la note de conjoncture de l'Insee ou présentés dans le cadre de réunions internationales (CIRET – Centre International de Recherche sur les enquêtes de conjoncture, Commission Européenne). En 2013, la division réalisera une étude sur l'investissement des entreprises. Le programme d'études pour 2014 n'a pas encore été établi.

2.4.Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2014

L'année 2014 verra l'aboutissement du projet de refonte de l'application de gestion des enquêtes de conjoncture dont les premiers lots ont été mis en production en avril 2013. Cette nouvelle application permettra notamment d'améliorer le pilotage du processus de production. Elle produira désormais des indicateurs de qualité et de suivi du processus de collecte : taux d'avancement des réponses, taux de questionnaires mis en reprise, taux de reprises effectuées, taux de questionnaires soumis à expertise, taux d'expertises effectuées, taux de réponses et taux de couverture.

3.Aspects particuliers du programme 2014

3.1.Aspects « Territoires »

non concerné

3.2.Aspects « environnement et développement durable »

non concerné

3.3.Aspects « évaluation des politiques publiques »

non concerné

3.4.Aspects « européens »

Le système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture est le cadre dans lequel s'organise l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes. Il est piloté par la Commission Européenne (Direction Générale des affaires Économiques et Financières – DG-ECFIN), qui fixe des règles très complètes (contenu des questionnaires harmonisés, périodicité et champ des enquêtes, méthodes de traitement, périodes d'interrogation et dates de publication...) devant être respectées par les instituts producteurs adhérents, engagés à cet égard par un contrat passé avec la Commission. Ce dispositif ne relève pas d'un règlement communautaire.

En 2014, la division des enquêtes de conjoncture continuera de participer activement aux réflexions méthodologiques mises en place par la Commission européenne destinées à améliorer la qualité et la comparabilité transnationale des données produites.

4.Opérations répétitives

L'Insee réalise neuf enquêtes de conjoncture auprès des entreprises et en coréalise une avec la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP). Six d'entre elles contribuent au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture (mention UE) :

- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie (UE) ;
- Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie (UE) ;
- Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie ;
- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment (UE) ;
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment ;
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics (UE) ;
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière ;
- Enquête mensuelle de conjoncture dans les services (UE) ;
- Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail (UE) ;
- Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros.

5.Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure.

En 2014, deux actions seront menées, qui permettront d'estimer au mieux la charge de réponse et tenteront de la réduire :

Comme préconisé par le SSE (Système Statistique d'entreprises), il est prévu d'ajouter dès 2014 la question sur le temps passé par l'entreprise à répondre au questionnaire.

Une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses structurées, par un recours aux fichiers statistiques et/ou administratifs de données sectorielles annuelles va être étudiée pour ne plus avoir à demander ces informations (chiffre d'affaires, effectifs, produits et chiffres d'affaires correspondant, ...) sur les questionnaires d'enquêtes. Si l'étude est concluante, cela permettrait de diminuer la charge de réponse des entreprises, de garantir l'actualisation annuelle de ces informations, et d'alléger d'autant la charge de saisie des gestionnaires.

1. Exposé de synthèse

En 2014, les demandes nouvelles d'Eurostat exigeront de dégager des ressources pour des travaux et des investissements nouveaux alors que la douane continuera à évoluer dans un environnement contraint en termes de ressources. Par ailleurs, la dématérialisation étant désormais quasi-complète, les gains de productivité de la collecte seront beaucoup plus lents. Dans ce contexte, une attention accrue devra être portée à la hiérarchisation des travaux.

Dans ces conditions, on considérera les axes de travail suivants :

- **la collecte** : les années précédentes ont vu des progrès substantiels en matière de dématérialisation des déclarations et des procédures et un relèvement significatif des seuils déclaratifs. Le réseau de collecte se consacrera principalement à mieux accompagner les entreprises pour améliorer encore la qualité de leurs déclarations, il devra néanmoins accompagner vers la dématérialisation un nouveau flux de collecte papier en provenance de Mayotte. En même temps, il veillera à optimiser le suivi des entreprises et l'exhaustivité de la collecte.

- **le traitement et la qualité** : la rénovation de la chaîne de traitement de l'information statistique se poursuivra en 2014. Le référentiel des opérateurs sera complété en y intégrant les informations nouvelles contenues dans le répertoire Sirius, notamment les catégories d'entreprises (TPE, PME, ETI, GE). Le suivi de la démographie des entreprises réalisant des échanges sera de nouveau l'objet d'une attention particulière ; ce suivi a été rendu plus difficile par les différentes simplifications douanières et statistiques.

- **la diffusion** : Le DSEE continuera à publier des études brèves, et mettra à jour la cartographie régionale. Le site ETALAB, qui apparaît comme un vecteur important de diffusion, continuera à être alimenté. Le suivi de la fréquentation des sites et de la satisfaction des utilisateurs sera poursuivi.

- **les nouveaux travaux européens** : à la demande expresse d'Eurostat, la douane s'engage en 2013 à participer sur la base du volontariat à un programme pilote d'échange, entre États de l'UE, de données individuelles collectées à l'exportation.

2. Travaux nouveaux pour 2014

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2014

La rénovation de la chaîne statistique sera poursuivie afin de mieux hiérarchiser les contrôles, de réduire les erreurs et d'en assurer une meilleure traçabilité. Le système de suivi de la collecte sera ensuite renouvelé en vue d'assurer un meilleur suivi de l'exhaustivité.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2014

Néant.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2014

Le référentiel des opérateurs sera complété en y intégrant les informations nouvelles contenues dans le répertoire Sirius, notamment les catégories d'entreprises (TPE, PME, ETI, GE), ce qui permettra de publier des statistiques par catégories d'opérateurs. Selon l'état l'avancement des travaux de profilage à l'INSEE de nouvelles informations de SIRUS seront intégrées dans le référentiel des opérateurs. Les études sur les opérateurs du commerce extérieur pourront alors être approfondies pour tenir compte de la notion de branche opérationnelle de groupe.

3. Aspects particuliers du programme 2014

3.1 Aspects « Territoires »

Pas d'éléments nouveaux ; les statistiques du commerce extérieur sont ventilées par département et régions.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Comme les années précédentes, des études seront publiées sur le commerce extérieur de familles de produits spécifiques : produits énergétiques, éco-produits.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant.

3.4 Aspects « européens »

Depuis 2012, au sein d'une task force spécifique, le DSEE participe à la réflexion menée par Eurostat dans le cadre du programme SIMSTAT en vue de tirer le meilleur parti des données collectées à l'exportation. Pour Eurostat, l'objectif final consiste à alléger la charge statistique pesant sur le commerce intra-européen en observant chaque flux commercial uniquement à l'exportation (flux unique). Dans ce cadre, Eurostat met en place en 2013 un programme d'échange de données élémentaires entre pays volontaires. En vue de participer concrètement à ces échanges, la douane s'est engagée en 2013 à participer à toutes les structures mises en place par Eurostat pour piloter ce projet à savoir, outre la task force : le comité de pilotage, l'ESSnet et la task force IT qui pilotera la mise en place des infrastructures informatiques. Afin de pouvoir fournir les données françaises, la douane prépare également un dossier pour le comité du secret.

4. Opérations répétitives

- Traitement statistique des déclarations en douane (DAU)
- Traitement statistique des déclarations d'échanges de biens (DEB)

Depuis le 1^{er} janvier 1993, la balance commerciale de la France est établie à partir de l'exploitation de deux documents : la déclaration d'échanges de biens (Deb) pour les échanges réalisés au sein de l'Union européenne, la déclaration en douane pour les échanges de marchandises avec les pays tiers.

La douane publie douze numéros mensuels du chiffre du commerce extérieur, des analyses trimestrielles, un bilan annuel accompagné de fiches sectorielles et géographiques, ainsi que des résultats annuels détaillés (valeur, masse et unités) par pays et nomenclature combinée de produits (10 500 postes). Depuis l'automne 2008, ce dispositif est complété par une nouvelle série de publications, intitulée « Etudes et éclairages », qui propose un zoom sur des sujets d'actualité (les échanges d'éco-produits, l'essor des ventes de cosmétiques depuis 10 ans, l'approvisionnement en matières premières stratégiques ...). Entre 8 et 10 numéros sont publiés chaque année.

Deux fois par ans, la douane publie un bilan de la démographie des opérateurs, par type de produits, par zones géographiques, par catégories d'entreprises.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le coût d'Intrastat pour les entreprises françaises déjà été réduit de près de moitié entre 2008 et 2012. Les années précédentes ont vu s'achever une première vague de simplifications. En 2009, plus de 90 % des lignes déclarées le sont sous forme dématérialisée et les entreprises se voient proposer des outils et logiciels clés en main dans leur démarche vers le zéro papier. Le 1er juillet 2010, la dématérialisation est devenue obligatoire pour les opérateurs déclarant plus de 2,3 millions d'euros par an. En 2011, les seuils déclaratifs, en dessous desquels les entreprises sont dispensées de déclarations, ont été portés relevés à 460 000 euros annuels, exonérant de déclaration statistique plus de 20 000 PME. Le coût d'Intrastat pour les entreprises françaises a ainsi été réduit de près de moitié entre 2008 et 2012.

Programme non disponible

1. Exposé de synthèse

Le contexte

Le programme de travail du SOeS en matière de statistiques sur les transports est assez fortement déterminé par les règlements européens et les recommandations du rapport du Cnis sur l'inventaire des besoins d'information dans les transports (2007)¹ ainsi que par les demandes exprimées par la Commission des comptes des transports.

Il est également influencé par la nécessité de fournir des éléments relatifs aux transports à un niveau plus localisé de manière à accompagner les Dreal en matière de diffusion statistique régionale voire plus localisé encore.

En 2014, il sera également fortement influencé par la nécessité de fournir en 2015 des informations sur le transport routier et ferroviaire dans le cadre du Groupe européen sur l'observation du fret à travers les Alpes dans le cadre du suivi des accords de Zurich.

Le SOeS déménagera au cours de l'année 2014 ce qui occasionnera une charge sur son temps de travail tandis que se poursuit la réduction des effectifs de la sous-direction ; en outre, la création du Céréma, établissement public issu du rassemblement du Sétra, du Certu, du Setmef et des 8 centres techniques de l'équipement (Cété) conduit à une petite réorganisation et en particulier l'intégration au sein du bureau de la statistique des véhicules de l'ensemble de l'équipe jusqu'à présent en charge de la gestion de la collecte et des traitements des questionnaires de l'enquête TRM.

Connaissance des véhicules et des transports routiers

La mise en production totale et sécurisée et la gestion de RSVERO (répertoire statistique sur les véhicules routiers) sont une priorité ainsi que l'utilisation des contrôles techniques pour estimer le parc effectif localisé et les kilomètres que ces véhicules parcourent annuellement. Cet outil qui remplace ce que fut le FCA (fichier central des automobiles) puis un temps dénommé Sidiv, doit devenir le pilier du système statistique sur les véhicules routiers, leur usage et leurs externalités.

Le bilan de la circulation routière qui rassemble et met en cohérence les données sur le parc de véhicules, la circulation routière et la consommation de carburants a été rebasé en 2011 mais doit encore être rénové dans sa fonctionnalité : l'objectif de moyen terme est, d'une part de le régionaliser, d'autre part, de distinguer circulation locale et circulation longue distance. Une réflexion devra être engagée pour mieux prendre en compte la croissance au sein du parc des véhicules à motorisation dite alternative (électrique, hybride, au gaz).

Après la production d'une enquête sur l'usage des véhicules légers (2010) et une nouvelle enquête sur l'usage des deux-roues motorisée (2RM) en 2012, une enquête sur l'usage des autocars sera réalisée en 2014. Elle est en cours de « réingéneering » par rapport à ce qui a pu être réalisé avant les années 2006 de manière à en améliorer la représentativité géographique, mais il apparaît impossible d'espérer estimer un volume fiable de « voyageurs-km » tant le comptage des passagers par arrêt de montée et de descente serait coûteux pour les répondants

Après la pré-étude réalisée en 2012-2013 sur la possibilité technique de remplacer l'enquête Transit (enquête réalisée tous les 5 ans aux frontières qui consiste principalement à interroger les conducteurs de poids-lourds interceptés sur leur chargement, origine et destination) par une exploitation spécifique des enquêtes TRM européennes, l'expérience sera concrétisée en 2015 pour fournir des résultats au groupe observation du fret dans le cadre des accords de Zurich sur l'année 2014. Au-delà de la seule réponse aux obligations alpines, il est visé d'estimer ainsi l'ensemble du

¹ Inventaire des besoins d'information sur les transports :
http://www.cnis.fr/cms/Accueil/publications/Les_rapports_du_Cnis?publication=82605

trafic international sur le territoire français et d'en localiser les itinéraires empruntés. Ces travaux permettront aussi d'enrichir le bilan de la circulation ainsi que d'autres observatoires tels que l'observatoire des trafics pyrénéens, l'observatoire de la vallée du Rhône et de l'arc languedocien, l'observatoire de la taxe poids-lourds de Bretagne....

Mise en œuvre de la collecte d'informations sur le transport ferroviaire dans un nouveau cadre juridique

Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur les besoins d'information transport, un cadre réglementaire a été adopté pour la collecte d'informations sur le transport ferroviaire : après l'[article 1 de la loi sur la régulation ferroviaire du 8 décembre 2009](#), un [décret](#) et un [arrêté](#) d'application ont été adoptés le 23 avril 2012 de manière à organiser l'accès des autorités publiques à l'information sur le transport ferroviaire.

Ce nouveau cadre juridique prévoit une collecte d'information très étendue par rapport à celle précédemment réalisée à partir de l'enquête statistique auprès des opérateurs ferroviaires. Elle comprend un volet mensuel (contre trimestriel précédemment) et annuel plus riches que l'information recueillie dans le cadre de l'enquête statistique qui sera ainsi abandonnée. Outre un bilan de la 1^{re} collecte et des difficultés rencontrées, le bureau des statistiques multimodales devra mener un projet informatique pour recevoir, valider, traiter, intégrer dans le dispositif statistique multimodal (Sitram) et diffuser les résultats dans de bonnes conditions.

Le dispositif devra également permettre d'alimenter le groupe observation du fret alpin du suivi des accords de Zurich.

Meilleure connaissance de la multi-modalité et de l'intermodalité

La multimodalité est un axe majeur de la politique des transports. En matière d'information statistique, cela conduit à rechercher une meilleure connaissance des opportunités offertes par les infrastructures d'une part, par celle de flux complets des chaînes de transport d'autre part.

Pour les marchandises, l'alimentation de la base de donnée Sitram avec les flux de transport maritime reste un objectif pour 2014 ou 2015. L'intégration dans cette base de données de statistiques de transport par origine et destination plus fines que jusqu'à présent grâce aux travaux déjà menés avec VNF (fluvial) et au recueil des nouvelles statistiques ferroviaires permettra une approche multi-modale nouvelle.

La poursuite de la sécurisation du processus de constitution du répertoire des entrepôts, la mise en œuvre d'une enquête d'amélioration du répertoire et d'une exploitation statistique des informations qu'il contient devrait permettre de disposer d'un panorama complet de cette activité qui constitue le cœur de la logistique, occupe de l'ordre de 500 000 salariés et structure les opportunités de transfert modal.

Se poursuivra en 2014 le travail de préparation des dispositifs futurs de connaissance de la mobilité des ménages : suites du workshop Eurostat sur les enquêtes nationales transport, rassemblement dans une base commune des enquêtes locales sur la mobilité, analyse des résultats du recensement de la population, intégration avec les résultats annuels sur la mobilité longue distance (panel SDT).

Connaissance des territoires

Ces dernières années ont vu la problématique adressée à la sous-direction des statistiques de transports évoluer vers une demande d'information de plus en plus localisée. La sous-direction poursuivra et intensifiera les transmissions d'informations statistiques sur les Transports et la logistique aux Dréals.

A la suite des travaux menés à partir de l'exploitation du recensement de la population dans le domaine des transports, le SOeS s'attache à constituer une base nationale de données relatives aux infrastructures de transports et en particulier des équipements ouverts aux ménages. Gares, aéroports, stations services alimentent désormais la Base permanente des équipements gérée par l'Insee ; les travaux sont engagés avec le Certu pour la mise en place d'une base sur les arrêts de transport en commun urbains, départementaux et régionaux qui complétera l'existant.

Le SOeS poursuivra les travaux engagés avec l'Insee (département de l'action régionale) sur la réalisation d'outils visant à étudier la vulnérabilité des ménages vis-à-vis des prix de l'énergie. Ces travaux reposent sur l'estimation localisée des dépenses liées aux transports quotidiens et mobiliseront les enquêtes existantes (ENTD, EMD...), le recensement de la population, les données issues du répertoire des véhicules routiers (nombre de véhicules par commune, motorisation, km parcourus)

Économie des transports

Après l'avis d'opportunité favorable délivré par le Cnis, un indice du prix du fret ferroviaire sera développé ouvrant la possibilité de production d'un indice d'ensemble du transport de fret et de la logistique. La production de ces indices sera désormais partagée entre l'Insee qui en a repris l'essentiel fin 2012 et le SOeS qui gardera dans le domaine quelques travaux de collecte.

Dans le domaine du prix du transport de voyageurs, la DGAC ayant mis en place un indice concernant le transport aérien, le SOeS tentera d'élaborer un indice similaire dans le domaine du transport ferroviaire longue distance en ayant recours à interrogation des sites de réservation en ligne pour relever les prix d'un panier représentatif de liaisons ferroviaires.

La qualité de service pour les usagers constitue un aspect important du choix des modes de transports que les ménages utilisent. Les travaux engagés dans le cadre de la Commission des comptes des transports sur la qualité de service dans les transports en commun urbains se sont poursuivis en 2013 et ont été exposés à la Commission des comptes des transports. Ils se poursuivront en relation avec la nouvelle Autorité de la qualité de service dans les transports et pourraient être étendus aux liaisons ferroviaires.

2. Travaux nouveaux pour 2014

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Mise en place d'un indice de prix du transport ferroviaire de marchandises : suite à l'avis favorable sur l'opportunité d'une telle opération et au label accordés par le Cnis, le SOeS a débuté la collecte des données sur la base du volontariat et en collaboration avec l'AUTF (association des utilisateurs de transport de fret). Cet indice reposera sur une collecte auprès des principaux chargeurs, tout au moins pour la première base de l'indice. Ce travail ne s'inscrit pas dans le cadre du règlement européen STS, mais vise à répondre à une partie de la recommandation R13 du rapport du Cnis sur les besoins d'information dans les transports et permettrait de constituer à terme un indice d'ensemble du prix du transport de fret et de la logistique.

Réalisation d'une enquête sur l'utilisation des véhicules de transport routier de voyageurs

Après 6 ans d'interruption de l'enquête permanente sur le transport routier de voyageurs, l'enquête vise à mieux mesurer l'utilisation des autocars, notamment dans le transport occasionnel. L'enquête sera totalement rénovée par rapport à l'ancienne car elle s'appuiera sur la connaissance désormais fine des distances parcourues par le parc d'autocar grâce à la mobilisation du répertoire de véhicules et des contrôles techniques des véhicules. Elle permettra de mieux connaître le mode d'exploitation des véhicules, l'intensité au cours de l'année de leur usage, les origines-destinations des transports de personnes. Elle a été présentée au comité du label du Cnis à l'automne 2013.

Se poursuivra la réflexion sur un dispositif d'estimation de la consommation unitaire de carburant des véhicules particuliers en remplacement de l'actuel panel suivi par *Kantar world panel*, pour en améliorer la fiabilité et réduire son coût. Un dispositif de remplacement sera à l'étude en 2014 pour une mise en œuvre en 2015 : enquête légère sur un échantillon de véhicules, panel enquêté chaque année...

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2014

La généralisation de l'**utilisation des données des contrôles techniques** se poursuit, afin de connaître un parc roulant de véhicules routiers. L'appariement des données de contrôle technique avec le répertoire permet de répartir les kilomètres parcourus selon des niveaux géographiques fins (jusqu'à la commune) ou des critères techniques comme l'âge des véhicules, leur motorisation, leur norme euro. Les utilisations sont multiples, tant sur le plan statistique (meilleur calibrage des échantillons d'enquête sur l'utilisation des véhicules, amélioration de la précision de l'estimation de la circulation routière) que pour l'aide à la conduite des politiques environnementales (impacts environnementaux, qualité de l'air par exemple). **Elle est effective de façon permanente pour les bus et cars, elle devrait se concrétiser en 2014 pour les véhicules de transport routier de marchandises et si possible pour les véhicules utilitaires routiers.**

La mise en place, en principe à partir d'octobre 2013 de la taxe poids-lourds (assise sur l'usage du réseau routier national non concédé et d'une partie du réseau routier départemental) sera l'occasion de disposer de comptages routiers nouveaux collectés par la DGDDI et auxquels le SOeS pourra avoir accès :

- comptages par nationalité du redevable (km taxés)
- comptages par point de passage géographique

Ces données seront mobilisées dans la perspective d'un usage permanent pour l'amélioration et l'approfondissement du bilan de la circulation routière d'une part, pour l'exploitation des enquêtes TRM européennes et française et en particulier leur redressement (voir remplacement de l'enquête Transit par l'exploitation des enquêtes TRM européennes).

3. Aspects particuliers du programme 2014

3.1. Aspects « Territoires »

Extension des équipements transports fournis à la BPE avec les arrêts de transport en commun urbains, départementaux et régionaux (non ferroviaires).

À partir de l'enquête TRM, production de matrices de flux de marchandises (entrées/sorties) régionales pour alimenter les travaux sur les flux de matières au niveau régional

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Voir le paragraphe sur l'intermodalité-multimodalité dans la synthèse.

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant.

3.4. Aspects « européens »

Le SOeS souhaite utiliser bien au-delà de ce qui est actuellement fait les enquêtes TRM européennes. Le projet de remplacement de l'enquête Transit par un dispositif d'imputation des itinéraires des enquêtes européennes a déjà été présenté à Eurostat (octobre 2012).

La qualité des enquêtes réalisées par les différents pays est variable et l'imputation des itinéraires permet de déceler des sous-estimations importantes ; le SOeS compte proposer à Eurostat un groupe de travail sur le redressement possible des enquêtes à partir de ces comptages ; les pays disposant d'informations par nationalité (Allemagne, Autriche, Suisse et bientôt la France) grâce aux dispositifs de taxe poids-lourd pourraient être moteurs car pourraient distinguer au sein de la circulation l'origine nationale des poids-lourds et ainsi redresser distinctement les résultats transmis par les États.

4. Opérations répétitives

Remarque : certains visas ne sont pas encore affectés, ou concernent des groupes d'enquêtes ; ils sont notés « 2013 »

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur l'activité des entrepôts et des plates-formes logistiques	2011A099TR	SOeS	Annuelle
Enquête permanente sur l'utilisation de véhicules routiers de marchandises (TRM)	2013H032TR	SOeS	Infra annuelle
Enquête sur les prix de l'entreposage et de la manutention	2013	SOeS	Trimestrielle
Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture de "chronotachygraphes"	2013T717TR	SOeS	Trimestrielle
Enquête trimestrielle sur les prix dans le transport fluvial de marchandises	2013	SOeS	Trimestrielle
Enquête trimestrielle sur les prix des services de transport routier de marchandises	2013	SOeS	Trimestrielle
Enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie	2013T711TR	SOeS	Trimestrielle
Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret	2013T713TR	SOeS	Trimestrielle

Autres opérations de production à caractère permanent

a. Services publics et services aux publics

Opérations	Type	Objectif
Compte satellite des transports	Exploitation de plusieurs sources statistiques et administratives : - comptes nationaux (en particulier consommation des ménages) - Esane - Comptes des administrations publiques (DGFIP) - Comptes des collectivités locales (DGCL)	Etablir la dépense nationale en transport et sa répartition par secteur institutionnel et allocation (route, fer, aérien, voie navigable, maritime et transports urbains)
SI – entrepôts et plates formes logistiques Répertoire des entrepôts SOeS	Exploitations fichiers multiples (Sirene, GIDIC, DADS, Sitadel, fichiers professionnels...) pour constituer un répertoire des entrepôts et plates-formes logistiques	Etudier l'organisation et l'activité logistique et le partage des différents modes de transport aux différents points de la chaîne logistique
Collecte sur les remontées mécaniques <i>DGITM</i>	publications ?	
Collecte sur le transport par voies navigables <i>VNF</i>	Collecte à l'occasion des redevances liées à l'utilisation de l'infrastructure	Alimente les statistiques sur le transport par voies navigables et notamment le règlement européen
Collecte sur ports maritimes <i>DGITM/PTF4</i>	Collecte dans le cadre de l'arrêté ministériel http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026686864&dateTexte=&categorieLien=id	Alimente les statistiques sur le transport maritime et notamment le règlement européen
Collecte sur la flotte de	Gestion du répertoire → voir la	

<i>Opérations</i>	<i>Type</i>	<i>Objectif</i>
commerce française DGITM/DAM	publication de la DAM	
Collecte sur le transport aérien DGAC	Collecte dans le cadre de l'arrêté ministériel	Alimente les statistiques sur le transport aérien et notamment le règlement européen

b. Environnement, développement durable

<i>Opérations</i>	<i>Type</i>	<i>Objectif</i>
Déchets dangereux SOeS	Exploitation statistique : - des mouvements frontaliers des déchets dangereux, - des installations classées produisant des déchets dangereux	Localiser et estimer le volume des déchets dangereux
Dispositif SitraM Système d'information sur les transports de marchandises SOeS	La banque de données annuelles SitraM est alimentée par 4 sources administratives : - le fichier rail, de la SNCF - le fichier voies navigables intérieures de « Voies Navigables de France » - les fichiers sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) d'autres pays de l'UE - le fichier des Douanes recensant les transports internationaux faisant l'objet du commerce extérieur de la France.	Etablir les flux de marchandises selon le mode de transport, la nature des marchandises, l'origine et la destination, le volume et le conditionnement.
Dispositif Sitrav Système d'information sur les transports de voyageurs SOeS	Exploitation des DADS ?	Rassembler l'ensemble des données relatives aux déplacements de personnes, quel qu'en soit le mode.
Répertoire statistique des véhicules routiers SOeS	Exploitations des données des cartes grises ainsi que les contrôles techniques des véhicules.	Etudier la dynamique du parc automobile.

c. Services publics et services aux publics

<i>Opérations</i>	<i>Type</i>	<i>Objectif</i>
Compte satellite des transports	Exploitation de plusieurs sources statistiques et administratives : - comptes nationaux (en particulier consommation des ménages) - Esane - Comptes des administrations publiques (DGFIP) - Comptes des collectivités locales (DGCL)	Etablir la dépense nationale en transport et sa répartition par secteur institutionnel et allocation (route, fer, aérien, voie navigable, maritime et transports urbains)
SI – entrepôts et plates formes logistiques Répertoire des entrepôts SOeS	Exploitations fichiers multiples (Sirene, GIDIC, DADS, Sitadel, fichiers professionnels...) pour constituer un répertoire des entrepôts et plates-formes logistiques	Etudier l'organisation et l'activité logistique et le partage des différents modes de transport aux différents points de la chaîne logistique
Collecte sur les remontées	Publications	

<i>Opérations</i>	<i>Type</i>	<i>Objectif</i>
mécaniques <i>DGITM</i>		
Collecte sur le transport par voies navigables <i>VNF</i>	Collecte à l'occasion des redevances liées à l'utilisation de l'infrastructure	Alimente les statistiques sur le transport par voies navigables et notamment le règlement européen
Collecte sur ports maritimes <i>DGITM/PTF4</i>	Collecte dans le cadre de l'arrêté ministériel http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026686864&dateTexte=&categorieLien=id	Alimente les statistiques sur le transport maritime et notamment le règlement européen
Collecte sur la flotte de commerce française <i>DGITM/DAM</i>	Gestion du répertoire → voir la publication de la DAM	
Collecte sur le transport aérien <i>DGAC</i>	Collecte dans le cadre de l'arrêté ministériel	Alimente les statistiques sur le transport aérien et notamment le règlement européen

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Après avoir été réalisée en 2010 et en 2011, l'enquête sur l'activité des entrepôts et plates-formes logistiques ne sera pas renouvelée avant l'année 2014.

Seront poursuivies :

- l'exploitation des données de contrôle technique ;
- l'étude sur le remplacement de l'enquête TRANSIT par une exploitation spécifique des enquêtes TRM européennes. Si ces travaux concluent positivement, l'enquête TRANSIT dont la prochaine édition devrait porter soit sur 2014 soit sur 2015 sera abandonnée ;
- l'utilisation des données de la taxe poids lourd ;
- la dématérialisation de la collecte (avis n° 6) : la collecte de l'enquête TRM est ouverte à la collecte par internet. mais un faible nombre d'entreprises y recourent. Des contacts sont pris avec les entreprises pour connaître les causes de cette faible utilisation. En fonction des réponses, un projet de réingénierie de la collecte pourrait être entrepris en 2014, et la procédure de collecte papier pourrait être modifiée (plus d'envoi de questionnaire papier et d'enveloppe T). Des contacts avec plusieurs éditeurs de logiciels de gestion de flotte de véhicules ont été pris de manière à intégrer dans leur logiciel une fonction automatisant la réponse dématérialisée à l'enquête TRM. Une expérimentation se poursuit avec un éditeur de logiciel qui a accepté de développer un module spécifique.

1. Exposé de synthèse

Le SSM pêche est le bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA), qui fait partie de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture. En 2012, cette direction a été rattachée au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

Dans l'organigramme de la DPMA, le BSPA est directement rattaché à la directrice des pêches. L'effectif n'est plus que de 4 cadres A. En 2009 un poste d'attaché de l'INSEE est resté vacant et par la suite, n'a pas été rétabli malgré des demandes réitérées.

Avec des moyens aussi limités, le BSPA ne peut que privilégier la production statistique, la réponse aux demandes nationales et aux obligations européennes. Il ne peut développer les fonctions de valorisation et de diffusion qui incombent normalement à un SSM.

L'activité du BSPA est en grande partie organisée pour répondre à des règlements communautaires :

- Le règlement sur le contrôle des pêches, qui impose notamment aux États membres de transmettre à la Commission les données agrégées de captures, mensuellement pour les espèces sous quotas, trimestriellement pour les autres espèces ;
- les règlements statistiques, qui régissent les communications annuelles à Eurostat des statistiques de captures et de débarquements des produits de la pêche ainsi que de l'aquaculture ;
- le règlement dit DCF (data collection framework) qui a établi un cadre communautaire pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données pour répondre aux besoins de la politique commune de la pêche (PCP) et des avis scientifiques. Le BSPA a la responsabilité du volet économique de ce programme dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

De par sa position, le travail du BSPA est également étroitement imbriqué avec celui des autres unités de la DPMA. Ainsi le BSPA établit chaque mois les données nécessaires au suivi de la consommation des quotas de pêche qui sont directement utilisées par le bureau en charge de la gestion de la ressource, lequel prend sur ces bases des mesures de fermeture ou de limitation de quotas et gère les relations avec les organisations de producteurs. Le BSPA répond aussi à de nombreuses demandes de données provenant des autres unités de la direction, de la Commission, des organisations internationales ainsi que de demandeurs extérieurs comme les services déconcentrés des affaires maritimes.

Principales orientations pour 2014

- **Amélioration de la qualité des données de production des pêches maritimes**

Le BSPA établit les statistiques de production des pêches maritimes à partir de l'exploitation de données administratives (déclarations obligatoires des pêcheurs et notes de ventes). La DPMA a mis en place depuis 2009 un nouveau système informatique d'exploitation des données, qui est allé de pair avec une profonde réorganisation du processus de leur traitement, avec notamment la mise en place d'un centre de saisie des documents déclaratifs à France-Agrimer. Le BSPA s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage de l'application de croisement des données - documents déclaratifs, notes de ventes et données satellitaires sur la position des navires- qui vise à établir un ensemble de données redressées et cohérentes entre elles susceptibles de répondre à l'ensemble des besoins nationaux et communautaires. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Ifremer, qui a joué un rôle primordial dans la conception des algorithmes de rapprochement et de croisement des données. Cependant, la mise en place de ce système n'a jusqu'à présent pas permis d'améliorer les conditions de production des statistiques de la pêche. L'organisation du système est complexe et fait intervenir de nombreux intervenants qu'il est difficile de coordonner. Les difficultés rencontrées ou les erreurs commises aux différents stades de la chaîne de production ont des répercussions sur la qualité des données en sortie. De plus le système est encore en évolution avec la mise en place des journaux de bord électroniques (ERS) pour les navires de plus de 12m. L'introduction à partir de 2013 d'une nouvelle version du système d'enregistrement et de transmission des données par les navires doit permettre de réduire le nombre d'anomalies constatées et donc d'améliorer la qualité des statistiques produites.

L'amélioration de la qualité des données est un chantier important non seulement pour le BSPA, mais pour l'ensemble de la DPMA. A la suite d'un audit de la Commission Européenne, la direction doit mettre en place un plan d'actions pour améliorer la gouvernance du système de collecte et de traitement des données, rationaliser son architecture informatique, automatiser les procédures de contrôle et de validation des données.

Le chef du BSPA va piloter le projet VALID, auquel la France participe dans un cadre européen, et qui vise à mettre en place l'ensemble des opérations de vérification, de contrôle et de validation des données afin de satisfaire aux obligations du règlement sur le contrôle des pêches. La mise en œuvre de ce projet qui débute en 2013 va se dérouler à partir de 2014.

L'amélioration de la qualité des données constitue aussi un enjeu primordial au niveau national pour la conduite de la politique de la pêche, la gestion des quotas et les relations avec les organisations de producteurs. L'action du BSPA en 2014 et dans les années à venir va s'inscrire dans ce contexte.

- **Statistiques de l'aquaculture**

L'enquête statistique annuelle sur la production aquacole se poursuivra pour répondre au règlement européen correspondant et aux besoins d'informations nationaux sur le secteur. Ses résultats permettent aussi d'établir la segmentation d'entreprises utilisée pour la collecte de données économiques mentionnée ci-dessous. Le BSPA va réaliser fin 2013 et début 2014 les démarches nécessaires auprès du CNIS afin de renouveler cette enquête pour une nouvelle période de cinq ans. Le questionnaire de l'enquête devrait subir peu de modifications mais on envisage à partir de 2014 de passer à un mode de collecte en ligne.

Le BSPA prévoit aussi d'exploiter à partir de la fin 2013 et en 2014 les résultats du recensement de la conchyliculture, qui a été réalisé en 2013 par le SSP à la demande de la DPMA.

- **Poursuite et extension du programme de collecte de données économiques (pêche et aquaculture)**

Dans le cadre du programme national établi pour répondre au règlement européen « DCF », le BSPA est responsable de la production des variables économiques sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. La collecte des données s'effectue avec le concours d'organismes partenaires de la DPMA, l'Ifremer et l'Université de Nantes.

Le BSPA a obtenu en 2012 le label d'intérêt général et de qualité statistique pour la production de données économiques du secteur de la pêche. À cette occasion, des changements dans l'organisation et la méthodologie de cette opération ont été opérés en 2013. Cette opération va se poursuivre en 2014 conformément à la méthodologie agréée par le comité du label.

La collecte de données économiques en aquaculture, qui a débuté en 2011, va se poursuivre en 2014. Des améliorations vont continuer à être apportées à cette opération afin de mieux couvrir le champ de collecte et de faire progresser la qualité des indicateurs économiques.

Dans les prochaines années, la collecte des données sera l'un des volets de la future PCP et devra s'inscrire dans un programme pluriannuel couvrant la période 2014-2020. Les instruments légaux et financiers correspondants n'étant pas encore tous en place, le programme 2013 va être reconduit sans changement en 2014. Le BSPA poursuivra ses efforts, en relation avec ses partenaires, pour répondre complètement aux obligations européennes, améliorer la qualité des données et développer les analyses des indicateurs, au niveau national et européen.

2. Travaux nouveaux pour 2014

Il n'y a pas à proprement parler de travaux nouveaux prévus en 2014 mais plutôt des évolutions dans les travaux existants.

3. Aspects particuliers du programme 2014

Quatre aspects, transversaux à vos projets 2014, seront isolés dans cette partie afin de faire le point sur les avancées et les projets en matière de données régionales et locales, de données sur l'environnement et le développement durable, d'évaluation des politiques publiques et de comparaisons européennes.

3.1 Aspects « Territoires »

Pas d'évolution prévisible en 2014 sur cet aspect, si ce n'est la possibilité de demandes, au niveau européen, de désagrégation des données économiques sur la pêche produites dans le cadre du programme « DCF ». La collecte et la production des indicateurs sont demandés par segment de flotte et « supra-région » (Atlantique-Manche-Mer du Nord / Méditerranée / autres régions). Il n'est pas prévu de collecter des données à un niveau de résolution plus fin, mais des travaux méthodologiques sont conduits au sein des groupes de travail européens pour désagréger les indicateurs à des niveaux plus fins, du point de vue de l'activité ou de la zone géographique. Le BSPA continuera de participer à ces travaux.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Pas d'opération nouvelle prévue à ce jour sur cet aspect.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Pas d'opération nouvelle prévue à ce jour sur cet aspect.

3.4 Aspects « européens »

En 2013 le BSPA a engagé sa participation dans des groupes d'experts organisés par la Commission Européenne pour coordonner et harmoniser les systèmes de contrôle, de communication et d'échanges de données sur les activités de pêche, en référence aux obligations définies par le règlement contrôle et à la mise en place du système électronique d'enregistrement des données (ERS- electronic reporting system) dans les EM (États-membres).

En particulier le chef du BSPA participe aux groupes d'experts suivants :

- VALID : la Commission a demandé aux EM de mettre en œuvre à partir de 2013 des plans nationaux de validation des données de pêche, en référence à l'article 109 du règlement contrôle mentionné. L'objet de ce groupe est de définir des règles communes de vérification et de croisement des données avec différents niveaux d'exigence : règles imposées à tous les EM, règles recommandées ou optionnelles. Les conclusions opérationnelles devront être appliquées à partir de 2014.

- INTREP-STAT : La Commission a lancé ce projet dans le but de mieux coordonner les rapports envoyés à différentes organisations. L'idée est d'utiliser le système de rapports de captures adressés par les EM à la DG MARE pour générer d'autres rapports destinés aux autres organisations internationales : rapports statistiques annuels destinés à Eurostat, rapports aux organisations régionales de pêche (ICCAT, CTOI...), rapports transmis en vertu des accords bilatéraux entre l'UE et des États tiers. L'analyse préalable a été engagée en 2013, la Commission envisageant de mettre en place ce nouveau système dès 2014. En ce qui concerne les déclarations statistiques, la nécessité a été reconnue d'effectuer une comparaison rigoureuse des données envoyées respectivement à la DG MARE et à Eurostat et une analyse approfondie des sources de divergences. À ce stade, il n'est pas envisagé de supprimer dès 2014 les déclarations directes à Eurostat.

Le BSPA continuera de participer aux groupes de travail européens organisés sous l'égide de la Commission pour préciser et harmoniser les méthodes de production des indicateurs économiques sur la pêche et l'aquaculture: PGECON (Planning Group on Economic Issues) qui se réunit une fois par an, groupes organisés par le Centre Commun de Recherche pour élaborer les Rapports Economiques Annuels publiés par la Commission (pêche et aquaculture), groupes de travail thématiques destinés à préciser les méthodes d'élaboration de certains indicateurs.

4. Opérations répétitives

Il convient d'ajouter l'enquête sur la production des données économiques dans le secteur de la pêche, pour laquelle le BSPA a obtenu le label en 2012 et qui est une opération annuelle.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

En 2014 sera achevé le déploiement du journal de pêche électronique sur l'ensemble des navires de pêche de plus de 12m. Ce système d'enregistrement et de communication des données, qui est conforme aux obligations européennes, remplace, sur les navires concernés, les documents papier qui restent utilisés sur les navires de plus petite taille. Les données issues des journaux de pêche électronique sont intégrées dans le système de traitement à la base de la production des statistiques de la pêche.

En ce qui concerne l'enquête aquaculture, on envisage à partir de 2014 le passage progressif à un mode de collecte en ligne.

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques menés en 2014 par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) seront, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes. Ces travaux viseront également à répondre aux demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en terme de fourniture de données et d'analyses pour alimenter les réflexions en matière sociale, économique et environnementale, pour aider au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques et pour conduire des études prospectives dans les domaines de compétence du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Le SSP conduira ainsi en 2014 de nombreuses enquêtes obligatoires dans le cadre de règlements européens. Ces enquêtes permettent de suivre et de connaître l'utilisation du territoire, les structures de production et les activités des exploitations agricoles, des exploitations forestières et des industries agroalimentaires, les productions végétales et animales, les productions agroalimentaires et forestières, les pratiques agricoles et environnementales des secteurs agricoles et agroalimentaires, les indices de production et de prix (Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), Indice de la production industrielle (IPI), prix des consommations intermédiaires des agriculteurs). Il suivra également mensuellement et annuellement la conjoncture agricole, agroalimentaire et forestière à des niveaux fins, dans le domaine des productions, des prix et du commerce extérieur, et produira régulièrement des notes et synthèses conjoncturelles aux niveaux national et régionaux.

En 2014, une nouvelle enquête statistique sur les pratiques culturales en viticulture sera lancée dans le cadre du cycle d'enquêtes visant à répondre au besoin de suivi et de calcul d'indicateurs pour l'évaluation des plans d'action ministériels découlant du Grenelle de l'Environnement (Ecophyto, objectif Terre 2020).

Le SSP mènera par ailleurs des travaux d'études, d'analyse et de synthèse sur les revenus des agriculteurs, la statistique agricole annuelle des productions agricoles, les comptes de l'agriculture par région et par catégorie d'exploitations, le suivi des productions agroalimentaires, les consommations d'énergie et les dépenses d'environnement dans les IAA, les bilans d'approvisionnement par type de productions.

Les nombreuses enquêtes nouvelles de 2013 seront par ailleurs valorisées : enquête sur la structure des exploitations agricoles, enquêtes sur les pratiques culturales (en arboriculture, maraîchage et viticulture), inventaire vergers, enquête sur les matières premières utilisées en alimentation animale, enquête sur la conchyliculture, enquête sur la structure de la forêt privée.

Suite à la mise en œuvre d'Ésane par l'Insee, le SSP finalisera son nouveau dispositif de diffusion de statistiques sectorielles d'entreprises sur les IAA, les exploitations forestières et scieries, les coopératives de transformation et de commerce de gros de produits agroalimentaires.

Comme les années précédentes, le SSP participera activement, en tant qu'expert, à divers observatoires : observatoire de la formation des prix et des marges, observatoire des industries agroalimentaires, observatoire de l'alimentation, observatoire des produits de qualité, observatoire de la biomasse, observatoire de la consommation de terres agricoles, observatoire des territoires...

Enfin, le SSP maintiendra ses exigences sur la qualité des productions, avec le souci d'accroître la visibilité de ses travaux tout en faisant évoluer ses outils statistiques, ses méthodes et ses modes de diffusion. La dématérialisation des enquêtes sera ainsi poursuivie avec l'appui d'un outil de génération d'enquêtes, et le recours aux données administratives sera accru en vue d'alléger la charge statistique des entreprises et des exploitations agricoles. La mise à disposition de données sur le site se poursuivra avec, pour un public initié, l'outil interactif de consultation et déchargement de tableaux multidimensionnels, et l'outil de cartographie sur les données statistiques, et pour un plus grand public, la mise en ligne de tableaux. La mise en ligne des publications continuera à s'accompagner

des fichiers de données des tableaux, des cartes et graphiques téléchargeables par l'internaute. Les catalogues relatifs aux données disponibles sur internet seront enrichis et documentés.

2. Travaux nouveaux pour 2014

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

En 2014 l'enquête « Pratiques culturelles » sur la viticulture sera lancée. Cette enquête fait suite à l'enquête sur les pratiques culturelles viticoles de 2006 et à l'enquête plus légère de 2011 sur l'usage des produits phytosanitaires en viticulture. Cette enquête s'inscrit dans un cycle d'enquêtes sur les pratiques culturelles visant à caractériser les pratiques phytosanitaires et mesurer des indicateurs de pression phytosanitaire dans le cadre du plan d'action Ecophyto 2018 et permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte enfin des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ». La collecte est prévue au printemps 2014.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2014

Une analyse sera conduite pour étudier l'opportunité de substituer à l'enquête mensuelle sur les abattages de bovins la base de données nationale d'identification (BDNI), base administrative qui comporte les effectifs bovins présents dans les exploitations, leurs mouvements entre exploitations et les abattages de bovins notifiés par les abattoirs. L'utilisation de ces données permettrait d'alléger la charge des abattoirs enquêtés mensuellement.

Une expertise des données fiscales agricoles sera lancée en 2014 afin de préciser l'apport de cette source pour l'analyse des revenus des exploitations agricoles et l'élaboration des comptes, en complément de la source constituée par le réseau d'information comptable agricole (RICA). En effet, avec la concentration et la professionnalisation des exploitations agricoles, la part des exploitations au forfait diminue tandis que celle aux bénéfices réels est plus importante.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2014

Engagés en 2013, les travaux méthodologiques de refonte de la diffusion des statistiques sectorielles à partir d'ESANE seront finalisés. Ils devraient permettre, sur le champ ministériel des industries agroalimentaires et coopératives, d'assurer une plus grande convergence avec les statistiques publiées par l'INSEE et de mieux répondre aux besoins des utilisateurs concernant les analyses territorialisées des performances économiques des entreprises.

Les nombreuses enquêtes nouvelles, dont la collecte s'est achevée en 2013 ou s'achèvera début 2014, seront valorisées : enquête sur la structure des exploitations agricoles, enquêtes sur les pratiques culturelles ou phytosanitaires (en arboriculture, en maraîchage et en viticulture), inventaire vergers, enquête sur les matières premières utilisées en alimentation animale, enquête sur la conchyliculture, enquête sur la structure de la forêt privée.

L'appariement du RICA 2010 avec les données fiscales (impôt sur le revenu des personnes physiques) sur les revenus des ménages agricoles devrait donner lieu à valorisation à travers des études sur la pluriactivité des ménages agricoles, par exemple.

S'agissant de la diffusion, les catalogues relatifs aux données disponibles sur internet seront enrichis et documentés.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2014

Des travaux seront entrepris pour mieux connaître le phénomène d'installation d'exploitants agricoles et les critères de pérennité de ces nouvelles exploitations.

3. Aspects particuliers du programme 2014

3.1 Aspects « Territoires »

L'enquête mensuelle sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires à l'agriculture sera mise en œuvre dans les DOM, en vue de permettre l'extension de l'IPAMPA aux DOM.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Le cycle d'enquêtes sur les pratiques culturales (enquêtes quinquennales sur les grandes cultures et les prairies, sur la viticulture, sur l'arboriculture et sur le maraîchage, complétées par des enquêtes intermédiaires ciblées sur les pratiques phytosanitaires) permet de disposer d'éléments sur l'utilisation de produits phytosanitaires pour ces cultures et de fournir ainsi des indicateurs clés pour le suivi de la directive européenne « Nitrates » et du plan Ecophyto (indicateurs de pression des pratiques phytosanitaires notamment). En 2014, les premiers résultats de l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture seront diffusés. La collecte de l'enquête sur les pratiques culturales en maraîchage se terminera au printemps 2014 et les travaux d'exploitation des résultats seront lancés.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Les enquêtes sur les pratiques culturales notamment contribuent à l'évaluation des politiques portées par le ministère en charge de l'agriculture (programme Ecophyto, par exemple).

3.4 Aspects « européens »

Les discussions européennes sur les indicateurs agro-environnementaux se poursuivront et pourraient conduire à des transmissions de nouveaux indicateurs. Par ailleurs, la méthodologie sera précisée avec Eurostat concernant les premières transmissions de données (statistiques sur les pesticides, données sur la fertilisation, bilans azote et phosphore), des travaux étant actuellement en cours au niveau européen pour harmoniser les méthodes entre États membres.

4. Opérations répétitives

4.1 Enquêtes

Remarque : certains visas ne sont pas encore affectés, ou concernent des groupes d'enquêtes ; ils sont notés « 2013 »

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquêtes annuelles de branche exécutées par l'administration (industries agricoles et alimentaires, forêts et scierie)	2013	SSP	Annuelle
Enquêtes annuelles de branche exécutées par les organisations professionnelles agréées ou par les établissements publics bénéficiant d'une délégation (industries agricoles et alimentaires)	2013	SSP	Annuelle
Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire TerUti-Lucas	2013A042AG	SSP	Annuelle
Enquête "inventaire national des vergers"	2013	SSP	Annuelle
Enquête Cheptel caprin au 1er novembre	2013A012AG	SSP	Annuelle
Enquête Cheptel ovin au 1er novembre	2013A013AG	SSP	Annuelle
Enquête Cheptel porcin au 1er mai et au 1er novembre	2013S014AG	SSP	Infra annuelle
Enquête "terres labourables"	2013A070AG	SSP	Annuelle

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins	2013T040AG	SSP	Annuelle
Enquête prix des bois - prix des grumes	2013S028AG	SSP	Infra annuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par les organismes professionnels agréés ou par les établissements publics bénéficiant d'une délégation (industries agricoles et alimentaires)	2013	SSP	Mensuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par l'administration (industries agricoles et alimentaires)	2013	SSP	Mensuelle
Enquête mensuelle sur la collecte et le prix du lait	2013M043AG	SSP	Mensuelle
Enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (EPCIA)	2013M050AG	SSP	Mensuelle
Enquête mensuelle auprès des accouveurs et des sélectionneurs	2013M039AG	SSP	Mensuelle
Enquête semestrielle de branche exécutée par les organismes professionnels agréés ou par les établissements publics bénéficiant d'une délégation (industries agricoles et alimentaires)	2013	SSP	Semestrielle
Enquête prix des bois - prix des bois de trituration	2013T029AG	SSP	Trimestrielle
Enquête prix des bois - prix du bois énergie sylvicole	2013T030AG	SSP	Trimestrielle
Enquêtes trimestrielles de branche exécutées par un organisme professionnel agréé ou par un établissement public bénéficiant d'une délégation (industries agricoles et alimentaires)	2013	SSP	Trimestrielles
Enquêtes trimestrielles de branche exécutées par l'administration (industries agricoles et alimentaires)	2013	SSP	Trimestrielles

4.2 Statistiques issues en partie d'exploitations de fichiers administratifs

<i>Opérations</i>	<i>Type</i>	<i>Objectif</i>
Statistiques agricoles : surfaces, quotas, aides SSP	Exploitation des déclarations de surfaces, fichiers nationaux des aides, ...	Apporter des éléments de cadrage aux politiques agricoles
Statistiques agricoles : effectifs bovins, mouvements d'animaux, abattages	Exploitation de la BDNI	Apporter des éléments de cadrage sur les effectifs et les abattages de bovins

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

L'opportunité de substituer à l'enquête mensuelle sur les abattages de bovins la base de données nationale d'identification (BDNI) sera expertisée en 2014.

Le SSP poursuivra par ailleurs la dématérialisation des enquêtes de branche menées auprès des industries agroalimentaires, des exploitations forestières et des scieries, en liaison avec les organisations professionnelles agréées, tout en assurant un allègement de la charge statistique par des simplifications des questionnements et de leurs fréquences.

De nombreuses autres enquêtes devraient également être concernées par le processus de dématérialisation en 2014 : enquête mensuelle sur la collecte et le prix du lait, enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles, enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs, enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins.

Il est également prévu de dématérialiser certaines enquêtes auprès des exploitations agricoles, si possible dès 2014. Il s'agit des enquêtes sur les cheptels (ovin, caprin, porcin), et de l'enquête d'estimation des surfaces et productions en terres labourables. Au préalable, des tests seront conduits sur la consultation directe des exploitants agricoles par Internet. Le but est d'estimer le taux de réponse à des enquêtes statistiques sous Internet de la part des exploitants agricoles et de vérifier si les résultats collectés restent cohérents avec ceux recueillis avec un mode classique de collecte via les enquêteurs.

1. Exposé de synthèse

Les travaux de la direction des entreprises servent principalement à accomplir deux objectifs de la Banque de France, la connaissance des conditions de financement des entreprises, s'intégrant aux études du domaine monétaire, et la surveillance de la stabilité financière grâce aux études sur le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les données collectées et gérées par la direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2014

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2014

Néant

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2014

L'Observatoire des entreprises publie un certain nombre de statistiques sous forme de stat info (cf. 3.3). Les principaux travaux pour 2014 seront consacrés aux améliorations méthodologiques à apporter aux publications des statistiques par tailles d'entreprises au sens de la LME. Ces travaux porteront sur la dynamique des différentes catégories d'entreprises.

3. Opérations répétitives

3.1. Enquêtes

Néant

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3. Autres travaux

Depuis le début 2010, l'Observatoire des entreprises publie deux stats infos mensuels sur son site.

L'un concerne **les défaillances**. Chaque mois, le fichier bancaire des entreprises (FIBEN) permet d'établir les statistiques provisoires (dans un délai d'un mois plein) et définitives (dans un délai de deux mois) du nombre de défaillances d'entreprises, par secteur d'activité et taille. Les données définitives sont désaisonnalisées et complètent les données brutes en glissement sur 12 mois. L'impact économique des défaillances est analysé à partir des données comptables et des encours de crédit.

L'autre concerne **le crédit aux entreprises**. La Centrale des risques de la Banque de France recense les encours de crédits de différents types accordés par les banques. Toute banque doit déclarer chaque mois ses crédits à une entreprise dès lors qu'ils atteignent au moins 25 000 euros. Les crédits

sont ventilés par secteur d'activité, par taille d'entreprise, par catégorie juridique, et par bénéficiaire (résidents ou non-résidents). Sont distingués les crédits mobilisés, effectivement empruntés, des lignes mobilisables ouvertes aux entreprises, ainsi que les différentes catégories de crédit (découverts, affacturage...). Ces statistiques sur les encours de crédits sont désormais publiées sur la base de la nouvelle définition des entreprises du décret statistique de 2008.

En septembre 2013, en collaboration avec la DGS-DSMF, le stat info trimestriel sur **le financement des PME** a été modifié. Les statistiques d'encours de crédit aux PME et de taux d'intérêt par catégories d'entreprises sont désormais également publiées sur la base de la nouvelle définition des entreprises du décret de 2008.

L'Observatoire des entreprises publie deux études annuelles sur la situation des entreprises à partir des données bilanciels portant sur l'année N-1 de la base Fiben : celle sur les PME est publiée dans le bulletin trimestriel de septembre de l'année N et celle sur toutes les entreprises sort dans le bulletin de décembre. Depuis 2009, en application de la définition de l'entreprise figurant dans la LME, trois populations sont distinguées : les PME, les ETI et les grandes entreprises. D'autres informations mensuelles sont aussi mobilisées : incidents de paiement, centralisation des risques, défaillances.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie et fait l'objet d'un dossier statistique publié par la Banque de France à l'automne sur son site internet et d'une étude publiée en fin d'année. La Banque de France est d'autre part rapporteur de l'Observatoire des délais de paiement, réactivé depuis septembre 2006. Le sixième rapport a été publié en janvier 2013 et le septième devrait être remis fin 2013/début 2014. Depuis fin 2010, les statistiques sont publiées en nouvelle NAF et selon la nouvelle définition des entreprises.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le dispositif de modernisation de la collecte des bilans auprès des entreprises (automatisation et dématérialisation de la collecte) est entré en vigueur à la fin de l'année 2009. Il allège les charges déclaratives des entreprises à l'égard de la Banque de France. Il devrait concerner en 2013 environ 140 000 bilans, soit 55 % des bilans collectés par la Banque de France. Ce mode de collecte devrait s'appliquer à terme à l'essentiel des 250 000 entreprises visées ci-dessus.

5. Aspects particuliers du programme 2014

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant.

5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

5.2. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant

5.3. Aspects européens

La Banque de France a participé à la fondation de la base de données des comptes harmonisés BACH au niveau européen. Depuis l'été 2010, la Banque de France a repris, pour le compte de l'ECCBSO, la gestion et la mise à disposition des données BACH et RSE sur son site internet : <http://www.bachesd.banque-france.fr>. En 2012, un travail de simplification et d'harmonisation des concepts a conduit à la définition d'une base rénovée, améliorant la comparabilité entre pays. Cette base sera mise à la disposition du public fin 2012. Quelques aménagements ont été apportés en 2013, sur la base des retours d'expérience des utilisateurs.

Plusieurs groupes de travail poursuivent par ailleurs leurs travaux sous l'égide du Comité européen des centrales de bilans (ECCBSO) sur les activités suivantes : travaux sur les comptes consolidés de plusieurs pays européens, travaux sur les délais de paiement.

6. Diffusion des travaux

L'ensemble des travaux de la direction des entreprises, statistiques, *stat infos* et études sont regroupés en cinq thèmes et disponibles sur le site internet de la Banque de France :

<http://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/entreprises.html>